

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIEILHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 5
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Budget primitif 2024 - Budget annexe ZA des Traverses.

Le budget primitif 2024 du budget annexe ZA des Traverses comprend pour l'essentiel la poursuite de l'étude sur l'extension de cette zone.

Le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 3 600,00 €
- section d'investissement : 46 121,35 €

Ce budget intègre la reprise des résultats du compte administratif 2023 et les restes à réaliser 2023.

Section de fonctionnement

Dépenses 1 000,00 € : charges à caractère général (entretien des terrains et divers).

Chapitre 65 : 100,00 € : opérations de régularisation de centimes liées aux déclarations de TVA.

Chapitre 042 : 2 500,00 € : amortissements 2024.

Recettes

Compte 002 : 920,14 € : excédent de clôture 2023 reporté.

Chapitre 74 : 2 679,86 € : subvention d'équilibre du budget général.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 : 30 000, 00 € de crédits pour études.

Restes à réaliser 2023 : 16 121,35 €.

Recettes

Compte 001 : 21 644,98 € : excédent de clôture 2023 reporté.

Chapitre 040 : 2 500,00 € : amortissements 2024.

Chapitre 16 : 21 976,37 € d'emprunt d'équilibre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe ZA des Traverses selon les éléments détaillés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président, Max TOURVIELHE